



# 1 interpélation a son domicile

Par **gorancy**, le **11/08/2009** à **22:05**

Bonjour,  
mon conjoint a été expulsé de force alors qu'il attendait une décision du tribunal de Bordeaux. Il a laissé derrière lui un enfant français de mère française de souche, il travaillait et vivait depuis 2005 dans son foyer et n'a jamais eu de problème avec la justice. Nous sommes effondrés, plus de force mes 3 enfants plus une grossesse en cours. Que faire, cette procédure n'a pas pu aller à son terme. L'appel lancé par l'avocat n'a pas été entendu. Une famille détruite, aidez-moi, aidez-nous.